



Etat des lieux de sortie remplaçable par une décharge ?

Par **Cebi**, le **29/03/2010** à **21:27**

Bonjour,

Etudiant, Je vais quitter mon logement dans 2 jours pour un autre département.

c'est une location meublée, aménagée dans la maison du propriétaire. Nous nous croisons donc souvent, et nous entendons plutôt bien.

Ce soir, nous devons effectuer l'état des lieux de sortie. Nous avons en fait fait le tour de l'appartement, constatant ensemble que rien n'avait changé depuis l'état des lieux d'entrée, au mois de septembre dernier.

Nous n'avons pas rédigé de document, et mon propriétaire m'a promis de me signer pour demain une sorte de "décharge", qui confirmerait que je ne lui dois plus rien sur le logement.

Cela suffit-il ? ou bien dois-je lui demander de rédiger un état des lieux malgré tout ?

Merci beaucoup.